

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF11

présenté par
Mme Sylvie Bonnet et M. Cordier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Pouvoirs publics »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Présidence de la République	0	5 000 000	
Assemblée nationale	0	0	
Sénat	0	0	
La Chaîne parlementaire	0	0	
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0	
Conseil constitutionnel	0	0	
Haute Cour	0	0	
Cour de justice de la République	0	0	
Désendettement de l'Etat (<i>ligne nouvelle</i>)	5 000 000	0	
TOTAUX		5 000 000	5 000 000
SOLDE		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le budget de l'Elysée a déjà bénéficié d'une rallonge de 12 millions d'euros en 2024. Il n'est par conséquent pas acceptable que son budget augmente encore de 3 millions alors que les Français doivent faire des efforts fiscaux.

Cet amendement prévoit donc la création d'un nouveau programme "participation au désendettement de l'Etat" dont l'action unique intitulée "Désendettement de l'Etat" est abondée à hauteur de 5 millions d'euros en ponctionnant 2 millions sur l'action n°1 "personnel" et 3 millions sur l'actions n°3 "déplacements présidentiels" du programme "Présidence de la République".